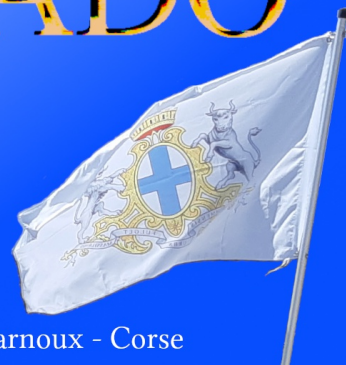




L'ACAMPADO

*"Soyez toujours prêts à témoigner
de l'Espérance qui est en vous."
(1Pet 3,15)*

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Alleins - Carnoux - Corse



LE VIN DE LA CHARITÉ

~ Abbé Xavier Beauvais ~

Avec l'Épiphanie, le baptême de Notre-Seigneur, voici le troisième volet des manifestations de Notre-Seigneur ; les Noces de Cana. Saint Jean dans son Évangile précise les effets et les œuvres qui ont manifesté au monde la divinité du Verbe Incarné. Il montre la divinité du Christ premièrement dans le pouvoir souverain qu'il a exercé sur la nature. En changeant la nature, Notre-Seigneur nous révèle en effet son pouvoir souverain sur elle et de ce changement il a fait un signe pour confirmer ses disciples dans la foi. Et ce changement de la nature, destiné à affermir la foi de ses disciples a été accompli au cours des noces où Jésus changea l'eau en vin. Saint Jean y parle d'abord de noces, puis de ceux qu'y étaient présents et enfin il décrit le miracle même que Jésus y accomplit. Saint Jean commence d'abord par une description des noces.

C'était le troisième jour après les événements qu'il venait de raconter auparavant au sujet de la vocation des disciples de saint Jean-baptiste.

En effet, le Christ, après avoir été manifesté par

le témoignage de saint Jean-Baptiste, a voulu aussi se manifester lui-même dans ce bourg de la province de Galilée, à Cana. A ce propos, saint Thomas règle une question disputée. Il y a en effet deux opinions sur la durée de la prédication du Christ. Certains disent que depuis le baptême du Christ jusqu'à sa Passion, deux

ans et demi se sont écoulés, ; et d'après eux, ce qu'on lit ici au sujet des noces se passa l'année même de son baptême.

Mais ils ont contre eux la sentence et l'usage de l'Église puisque en la fête de l'Épiphanie on commémore trois événements admirables :

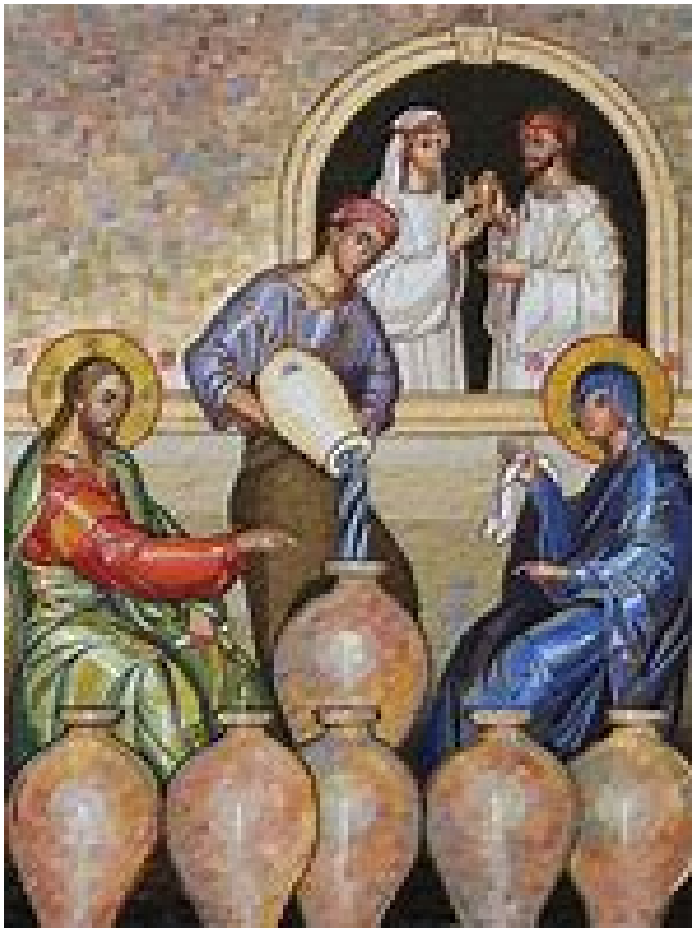
Celui de l'adoration des mages qui eut lieu l'année même de la naissance de Notre-Seigneur ;

Le baptême qui eut lieu ce même jour, mais trente ans plus tard ;

et les noces célébrées en ce même jour, un an après.

Il s'ensuit qu'une année au moins s'écoula entre le baptême et les noces. Les Évangiles ne nous rapportent des actions de Notre-Seigneur durant cette année, que son jeûne dans le désert et la tentation par





le diable ainsi que ce que saint Jean rapporte ici du témoignage du Baptiste et de la conversion des disciples. A partir de ces noces, Jésus commença à prêcher en public et à accomplir des miracles jusqu'à sa Passion ; et ainsi sa prédication publique durera deux ans et demi.

Au sens mystique, les noces signifient l'union du Christ et de l'Église, un grand mystère dit saint Paul. Saint Thomas explique que ces épousailles ont commencé dans le sein de la Très Sainte Vierge Marie lorsque Dieu le Père unit la nature humaine à son Fils dans l'unité de la personne. Quand en saint Matthieu il est écrit que « Le royaume des cieux ressemble à un roi qui fit les noces de son Fils » il explique que c'est ce qui s'est réalisé à l'heure où Dieu le Père a uni à son Verbe la nature humaine dans le sein virginal.

Ce mariage fut rendu public lorsque l'Église s'est unie au Verbe par la foi.

Ces noces nous dit l'Évangile, ont eu lieu à Cana de Galilée. Saint Thomas note combien ce lieu convient au mystère des noces, car Cana veut dire « ferveur » et Galilée veut dire « passage ». Ces noces se célèbrent donc dans la ferveur d'un

passage ; c'est pour nous avertir que les plus dignes de l'union au Christ sont ceux qui, brûlant du zèle d'une appartenance filiale et sans réserve, passent de l'état de péché à la grâce, de la mort à la vie, de l'état de mortalité et de misère à celui d'immortalité et de gloire.

L'évangéliste décrit ensuite les personnes invitées à ces noces, c'est-à-dire la Mère de Jésus, Jésus lui-même et ses disciples. Saint Jean mentionne en premier la Très Sainte Vierge et non sans raison, car Jésus était encore inconnu. Il n'avait pas été invité aux noces en tant que personne insigne mais uniquement en raison de certaines relations amicales, comme une personne de connaissance, une parmi d'autres.

Comme on avait invité la Mère, on invita aussi le Fils. Et Notre-Seigneur a voulu prendre part à ces noces.

D'abord pour nous donner un exemple d'humilité car il n'avait pas égard à sa dignité. Comme l'a écrit saint Jean Chrysostome, celui qui n'a pas dédaigné de prendre la condition de serviteur, ne dédaigna pas de venir aux noces de ses serviteurs. « Que l'homme rougisse donc d'être orgueilleux, écrit saint Augustin, puisque Dieu s'est fait humble »

Ensuite le Christ voulut empêcher l'erreur de ceux qui condamnent les noces puisque comme le disait un Père de l'Église, Bède le vénérable : « Si dans une union sans tache, et des noces célébrées avec la chasteté requise, il y avait péché, le Seigneur n'aurait voulu s'y rendre en aucune manière : Ainsi par le fait même qu'il s'y est rendu, il donne à entendre qu'on doit réprover l'erreur perfide de ceux qui dénigrent le mariage. »

Au sujet des disciples saint Jean dit : « Et ses disciples furent également invités ». Au sens mystique, il faut comprendre qu'aux noces spirituelles la Très Sainte Vierge Marie est présente en qualité de conseillère des noces, car c'est par son intercession que nous sommes unis au Christ par la grâce. Le Christ, lui, y est présent en tant que véritable époux de l'âme ; quant aux disciples, ils sont là en qualité de compagnons des noces pour unir l'Église au Christ.

Ensuite l'Évangile nous relate le miracle lui-même, dont une part revient à la Mère du Christ, une part au

Christ lui-même et une part aux disciples. Saint Jean montre donc :

Ce qui revient à la Mère du Christ : solliciter le miracle ;
ce qui revient au Christ : accomplir le miracle ;
ce qui revient aux disciples : attester le miracle

La Mère du Christ a dans ce miracle, le rôle de médiatrice, ce qui lui fait accomplir deux choses :
elle adresse en premier lieu une demande pressante à son Fils ;
puis elle donne des instructions aux serviteurs.

Dans la demande pressante de la Mère, on remarque sa bonté et sa miséricorde. En effet, il appartient à la miséricorde de regarder comme sienne l'indigence d'autrui. Le miséricordieux est en effet celui dont le cœur s'afflige du malheur d'autrui. Aussi, parce qu'elle était remplie de miséricorde la Bienheureuse Vierge Marie voulut-elle subvenir à l'indigence des autres, ce que l'Évangile exprime en disant : Le vin venant à manquer, la mère de Jésus lui dit : « Ils n'ont plus de vin ». A noter également l'amour respectueux qu'elle a à l'égard de Notre-Seigneur. Dans l'amour respectueux que nous avons envers Dieu, il nous faut simplement lui présenter notre indigence, mais il ne nous appartient pas de savoir de quelle manière Dieu nous viendra en aide.

C'est pour cela d'ailleurs que la Mère de Jésus présente uniquement au Christ l'indigence des autres en disant simplement : « Ils n'ont plus de vin » Saint Thomas note enfin la sollicitude et le zèle aimant de la Très Sainte Vierge, car elle n'attendit pas, pour intervenir que la nécessité fut extrême, mais elle le fit, le vin venant à manquer.

Saint Jean Chrysostome se pose cette question : Pourquoi la Très Sainte Vierge n'a-t-elle pas incité le Christ à accomplir des miracles avant ce moment ? En effet, elle avait été instruite par l'ange, de sa puissance, et les nombreuses choses qu'elle avait vues s'accomplir à son sujet lui en donnèrent la confirmation car elle gardait toutes ces choses et les méditait dans son cœur. Alors pourquoi ? Parce que Jésus s'était comporté jusque là comme un homme au milieu des autres : aussi parce qu'elle n'avait pas jugé le moment opportun, la Sainte Vierge avait-elle différé. Mais à présent, après le témoignage de saint Jean Baptiste après la conversion des disciples, elle invite avec confiance le Christ à opérer des miracles. Saint Thomas d'Aquin ajoute quelque chose d'intéressant : La Mère de Jésus lui dit : « Ils n'ont plus de vin ». Ici, écrit-il, nous devons savoir « qu'avant l'Incarnation du Christ, trois sortes de vin manquaient : le vin de la justice, celui de la sagesse et celui de la charité ou de la grâce. Le vin en effet est âpre et c'est à ce titre que la justice est appelée Vin. Le Bon Samaritain versa du vin et de l'huile sur les plaies du blessé, c'est-à-dire la vérité de la justice mêlée à la douceur de la miséricorde.

Le vin, d'autre part, réjouit le cœur de l'homme. C'est en cela que la sagesse est vin, car sa méditation apporte la joie la plus vive. Mais de même le vin enivre, pour cette raison on dit de la charité qu'elle est un vin. Et la charité est encore un vin en raison de l'ardeur qu'il apporte.

Le vin de la justice manquait dans l'Ancienne Loi sous laquelle la justice était imparfaite, mais Notre-Seigneur l'a rendue parfaite.

Le vin de la sagesse manquait aussi car elle était cachée et figurative.

Mais le Christ l'a rendue manifeste.

Enfin le vin de la charité faisait aussi défaut car les Juifs avaient reçu un esprit de servitude qui les laissait dans la crainte ; mais le Christ changea l'eau de la crainte en vin de la charité.

« Les Mardis de la Pensée
catholique »

**Mardi 25 février à 20h00
au prieuré Saint-Ferréol**

**Conférence de
M. l'abbé Xavier Beauvais**

Un chemin de conversion

**Correspondance de Charles Maurras
avec le carmel de Lisieux**

LA SUITE DONNÉE À LA DÉCLARATION DU 21 NOVEMBRE 1974 (2^{ÈME} PARTIE)



3. La lettre de Mgr Mamie

Il écrit que son prédécesseur, Mgr François Charrière, avait signé le 1^{er} novembre 1970, le décret d'érection de la FSSPX au titre de « Pia unio » avec siège à Fribourg approuvant et confirmant les statuts de ladite Fraternité après de longs mois de prières et de réflexions, après avoir tant souhaité maintenir entre nous une communion fraternelle, après nous avoir entendu et écrit plus d'une fois.

(« Pensez entre autres à notre dernière conversation ouverte et loyale, où vous m'avez clairement dit que vous n'acceptiez pas certaines déclarations conciliaires ; je vous rappelais aussi votre refus en ce qui concerne la célébration de la Sainte Messe selon le rite établi par SS Paul VI ; je vous disais enfin que votre attitude et vos actes me

posaient une grave question de conscience en ce qui regardait l'appui canonique de l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg à votre institut) j'en arrive à la conclusion douloureuse, mais qui me paraît nécessaire aujourd'hui :

« Je vous informe donc que je retire les actes et les concessions effectués par mon prédécesseur en ce qui regarde la Fraternité sacerdotale St-Pie X, particulièrement le décret d'érection du 1^{er} novembre 1970. »

C'est donc en plein accord avec le St Siège (...) que je prends cette décision.

En date du 21 novembre 1974, vous avez publié et signé un texte qui commence par ces mots :

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique... »

Cette déclaration a été pour moi la confirmation que je ne pouvais plus, en conscience, soutenir votre fraternité.

Vous vous opposez si manifestement au II^{ème} concile du Vatican et à la personne et aux actes du successeur de Pierre, sa sainteté le pape Paul VI, vous avez si souvent dit et écrit que vous aviez l'appui de l'évêque de Fribourg, que je ne puis plus admettre que l'autorité de l'évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, demeure le fondement canonique de vos institutions. J'ai conscience aussi que cette décision met en cause tout ce qui est prévu dans les statuts de la FSSPX.

Cette décision est immédiatement effective, et j'en informe, par le même courrier, les instances romaines compétentes.

Quant à nous, nous continuons de demander aux fidèles comme aux prêtres catholiques d'accepter et d'appliquer toutes les orientations et décisions du II^{ème} concile du Vatican, tous les enseignements de Jean XXIII et de Paul VI, toutes les directives des secrétariats institués par le Concile, y compris dans la liturgie nouvelle.

Cela, nous l'avons fait et le ferons encore, même aux jours les plus difficiles et avec la grâce de Dieu, parce que pour nous, c'est là le seul chemin pour « édifier » l'Église.

4. L'article de « l'osservatore romano » du 8 mai 1975

Il était intitulé « à propos d'un manifeste », et sans signature. Cet article cependant exprime la pensée directrice de la condamnation de Mgr Lefebvre.

« Il arrive souvent qu'une personne soit jugée « conservatrice » par les uns, « progressiste » par les autres parce qu'il se trouve toujours quelqu'un à sa droite qui est plus attentif aux principes, ou quelqu'un à sa gauche qui est plus attentif aux réalités.

C'est ainsi que les mots « conservateur » et « progressiste » finissent par ne plus avoir de contenu réel.

Il s'agit de questions de tendances, et en utilisant ces termes, on s'expose à manquer en même temps à la vérité à l'égard des réalités et à la justice à l'égard des personnes.

Il arrive cependant que dans certains cercles de pensée et d'action on arrive à des extrêmes qui vont bien au-delà des tendances et qui manifestent des durcissements où la foi et la fidélité chrétienne ne sont plus sauvegardées.

Les exemples malheureusement ne manquent pas aujourd'hui.

En pareil cas, il n'est plus possible de se taire. Il faut dire : Halte ! Avant que l'accoutumance ne fasse perdre le sens de la gravité d'affirmations ou d'attitudes qui passent la mesure et manifestent en profondeur, de dangereuses déviations.

Comment a-t-on pu se laisser aller à de semblables aberrations ? Ce n'est que trop clair. On a commis tant d'abus, tant d'excès, on a exprimé tant d'idées téméraires, on a pu parler de « décomposition » de l'Église (à noter qu'on n'a pas parlé d'une simple « décomposition » de l'Église, mais « d'autodémolition », mot qui est de Paul VI et qui a une tout autre portée) et parfois, les facteurs de démolition sont venus de l'intérieur. Les mesures de défense n'ont pas été à la hauteur des dangers. Cela explique que beaucoup aient pris peur.

On peut comprendre leurs réactions, mais il serait particulièrement grave que l'on excuse et que l'on accepte des sortes de réactions qui, en voulant sauver l'édifice en minent les fondations.

(Ce qui mine les fondements même de l'Église, ce n'est pas l'autodémolition, ce n'est pas l'apostasie immanente, ce n'est pas le modernisme mais ce serait Mgr Lefebvre par sa Déclaration!!!)

Tel est le cas pour le document dont on voudrait ici présenter l'essentiel, sans commentaires, lesquels seraient totalement superflus. (totalement superflus ? Cela veut dire qu'une fois de plus on exige purement et simplement l'obéissance aveugle, sans donner aucun motif, sans présenter aucune réfutation de ce que l'on condamne.)

(L'article de « l'osservatore romano » reproduit la déclaration de Mgr Lefebvre, à l'exception du dernier alinéa)

Quelles que soient les intentions qui ont pu présider à la rédaction de cette « déclaration », on ne peut manquer de se poser quelques questions auxquelles malheureusement une réponse s'impose.

(mais l'osservatore évite de donner la réponse qui « s'impose ». Il préfère procéder par questions sans réponses explicites, ce qui est procéder par insinuations)

Dans ces conditions, existe-t-il encore une communion réelle, et non simplement verbale avec l'Église vivante ?

A qui, en dernière analyse obéiront ceux qui se reconnaissent dans ce document ?

Qui sera l'interprète de cette tradition à laquelle on se réfère en considérant comme suspecte a priori l'interprétation du magistère vivant ?

(a priori ? Hélas, c'est a posteriori sur pièces et sur preuves énormes, nombreuses, jamais réfutées que l'on élève une suspicion légitime contre ce qui nous est présenté comme « interprétation du magistère vivant ».

ex : la 1^{ère} version de l'art. 7 du NOM, signée et promulguée par Paul VI

ex : les falsifications de l'Écriture imposées dans la liturgie française avec l'autorisation de l'épiscopat et la « confirmation » du St Siège)

Que penser de ceux qui seront formés dans cet esprit ? Comment concevoir, sans une extraordinaire présomption, un jugement globalement si négatif porté sur l'épiscopat et tous ceux qui travaillent au service du Christ dans les séminaires, les universités etc. »

(L'histoire de l'Église compte plusieurs périodes où le « jugement globalement négatif porté sur l'épiscopat » était malheureusement le bon. C'était le jugement même de la foi.)

(à suivre)

SAINTS DE MARSEILLE

~ Abbé Loïc Verschuur ~

16 janvier : Saint Honorat (mémoire)

Issu d'une famille consulaire gauloise, Honorat abandonna dès son plus jeune âge l'attrait du monde pour se faire chrétien. Il entraîne son frère dans la voie du renoncement. Tous deux fuient leur patrie où leurs vertus étaient trop connues et, passant par Marseille, s'embarquent pour une vie errante. A la mort de son frère, Honorat se lie d'amitié avec Saint Léonce, évêque de Fréjus. Il fonde sur l'île de Lérins un monastère qui deviendra une pépinière d'évêques et de saints ; Saint Léonce le force alors à recevoir le sacerdoce. Choisi comme évêque d'Arles, il meurt deux ans plus tard, en janvier 429, usé par sa vie de mortifications, ayant réformé les abus de son église et de sa province.



3 février : Saint Théodore (3ème classe)

Saint Théodore devint vers 575 évêque de Marseille, divisée en deux dans la succession de Clothaire. Au cœur de luttes fratricides, Théodore fut plusieurs fois malmené, emprisonné, conduit en jugement. La peste s'étant déclarée, il rentra dans sa ville et rejoignit l'abbaye de Saint-Victor pour y faire pénitence et implorer du Ciel la fin du fléau. Il découvrit miraculeusement les reliques de Saint Défendant et de ses compagnons. Son contemporain Saint Grégoire de Tours disait de lui qu'il était « un homme d'une sainteté éminente, assidu dans la prière »

6 février : Saint Bonnet (autrefois le 6 février)

La fête de Saint Bonnet n'est plus au calendrier de Marseille. Il avait reçu à la cour d'Austrasie les fonctions les plus hautes avant de se voir nommer préfet de Marseille. Brillant par sa piété et par son équité il y exerça sa charge pendant quinze ans. Au décès de son frère saint Avit, il mérita d'être choisi pour lui succéder comme évêque de Clermont en 688. Sa grande piété se doubla alors du don des miracles. Ayant renoncé à sa charge il prit l'habit bénédictin, fit le pèlerinage de Rome et vint finir ses jours à Lyon en 707.

8 février : Saint Jean de Matha (au calendrier Romain)

Ce Saint n'est pas propre à Marseille car sa fête est inscrite au calendrier de l'Eglise universelle. Mais les marseillais lui doivent une dévotion spéciale : il reçut à Marseille sa première éducation et s'y familiarisa avec le soin des miséreux ; il y fonda en 1202 une des premières maisons de l'Ordre de la Sainte Trinité pour le rachat des captifs, c'est à Marseille en effet qu'arrivaient les convois de chrétiens libérés de l'esclavage des musulmans ; et surtout, par ces religieux furent délivrés de captivité des milliers de marins marseillais.

21 février : Le bienheureux Hugues de Digne (dans l'ordre Franciscain)

Ce bienheureux du XII^{ème} siècle n'est pas fêté par le diocèse de Marseille. Alliant un grand savoir et une vie des plus édifiante aux dons de prophétie, ce pieux franciscain fut un grand prédicateur ; c'est au succès de sa parole que l'ordre naissant des Béguines dut ses premières recrues. Il exerça son ministère principalement à Hyères, prêcha devant le Roi Saint Louis à son retour de croisade, fonda près de Marseille l'Ordre des Frères de la Pénitence de Jésus-Christ, donna une règle à l'ordre des Béguines fondé par sa sœur Sainte Douceline. Il fut inhumé dans le premier couvent des Fères Mineurs à Marseille, au commencement de la Rue Tapis-Vert d'aujourd'hui.



ATTENTION SMARTPHONE !

~ Abbé de Jorna ~



Nous sommes tous témoins du fléau qu'est le smartphone. Il sévit insidieusement partout (...) Il fait des ravages terribles dans toutes les familles ; malheureusement bien des parents en sont esclaves et plus encore leurs enfants.

Cet instrument non seulement cause la mort spirituelle par la pornographie à portée de tous mais il rend idiot, à plus ou moins long terme, tous ceux qui en abusent.

Saint Thomas en a parlé :

« La perfection de l'opération intellectuelle dans l'homme, consiste dans une certaine faculté d'abstraction à l'égard des images du sensible. C'est pourquoi plus l'intelligence de l'homme aura gardé de liberté à l'endroit des images de cette sorte, plus elle aura les capacités pour voir l'intelligible et pour ordonner tout le sensible.

Par ailleurs il est évident que la délectation applique l'intention aux choses dans lesquelles on se délecte, c'est pourquoi chacun fait très bien les choses auxquelles il prend plaisir, mais ne fait pas du tout ou fait mollement les choses contraires (...) Par les vices charnels, l'intention de l'homme est appliquée au maximum aux choses corporelles et son opération débilitee par conséquent dans le domaine des choses intelligibles ; mais plus par la luxure que par la gourmandise dans la mesure où les plaisirs vénériens sont plus véhéments que ceux du manger. C'est pour cela que la luxure engendre l'aveuglement de l'esprit qui exclut pour ainsi dire totalement la connaissance des biens spirituels ; mais la gourmandise engendre l'habitude du sens qui rend l'homme débile pour l'intelligible de cette sorte. »

(IIa IIae q15 a3)

Si cette dépendance au smartphone est un fléau, la participation à tous les réseaux sociaux, aussi inoffensifs paraissent-ils, n'est pas moins fortement nuisible à la vie de l'esprit, c'est à dire à la vie humaine. Elle la détruit tout simplement car l'homme est par nature, social et politique.

La nocivité de l'usage des écrans chez les jeunes n'est donc plus à démontrer.

Jeux, consultations d'internet, réseaux sociaux, vidéos occupent un nombre d'heures croissant de nos contemporains quel qu'en soit le support physique : smartphone, tablette, ordinateur.

Temps perdu, passivité, addiction, paresse, stress s'ajoutent à la question de l'immoralité de certains contenus que la faiblesse humaine est tentée de rechercher en toute facilité.

Quant aux réseaux sociaux, ils cumulent les effets des écrans et développent une dépendance à une communication qui devient une fin en soi, quand elle n'est pas le véhicule de haines et de violences de toutes sortes.

Le narcissisme et la narration exhibitionniste de soi caractérisent la plupart de ces échanges, et favorisent un retard de maturité de la personnalité des jeunes.

Cette plaie contemporaine qui découle des processus de dépendance conçus par leurs inventeurs, est clairement nuisible aux objectifs éducatifs et d'instruction de l'école et de la famille.

On pourrait dire maintenant en reprenant saint Paul (Rom, 6, 20-22)

« Quand vous étiez esclave du smartphone, vous étiez libres à l'égard de la sainteté. Mais quels fruits en avez-vous retirés ? Tels que maintenant vous en rougiriez, car le terme de tout cela, c'est la mort. »

Cet engin ne cause peut-être pas la mort, mais il abîme certainement le fonctionnement de l'intelligence et donc empêche insensiblement l'enracinement de la foi. Il faut apprendre à s'en passer tout simplement.

ENVOYEZ DES OUVRIERS À VOTRE MOISSON

~ Abbé Davide Pagliarani ~



Seigneur attend de nous pour assurer l'avenir de l'Église ? On peut les résumer dans notre labeur commun à faire éclore de nombreuses et saintes vocations, tant religieuses que sacerdotales. Les saints et les papes n'ont cessé de le rappeler : un peuple n'est saint que grâce à un clergé saint, et une civilisation ne redevient chrétienne que dans la mesure où elle est fécondée par de saints religieux. Avoir le souci de l'Église de demain, c'est donc œuvrer de tout notre pouvoir à l'éclosion, à la formation et à la persévérance de ces vocations.

Des témoins héroïques du Christ

Qui dira suffisamment ce que sont appelés à être les prêtres, les religieux et religieuses de demain ? Mgr Lefebvre l'exprimait d'un trait, tandis qu'il s'adressait à ses

séminaristes :

« Le temps actuel est le temps des héros. Au moment où tout semble disparaître dans la structure de la société, et même dans la structure de l'Église, le moment n'est pas aux âmes tièdes qui s'abandonnent aux troubles ou aux doutes qui circulent à travers le monde, même sur la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, et cela même à travers l'Église catholique. Le moment est à ceux qui croient à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui croient que Notre Seigneur Jésus-Christ, par sa Croix, a donné la solution de tous les problèmes personnels de notre vie. » (*Homélie, Ecône, 7 janvier 1973.*)

Ce qu'en effet la situation de notre monde réclame, c'est une génération de prêtres, de religieux et de religieuses, qui témoigne de Notre Seigneur Jésus-Christ, souvent contre vents et marées ; une génération qui, pour notre monde laissé à demi-mort, témoigne de la toute-puissance rédemptrice qui se trouve dans le Christ Jésus, et seulement en lui ; qui en témoigne par des paroles sans peur ni détours, et plus encore par une vie vécue à son école et dans son

Chers fidèles, amis et bienfaiteurs,

Dans quelques jours s'ouvrira une nouvelle année jubilaire pour l'Église. Nombreux, je l'espère, nous nous retrouverons à Rome le 20 août prochain. Là, bien sûr, nous porterons un témoignage de foi : une foi reçue de l'Église par sa Tradition, une foi vive que nous avons le devoir de transmettre à notre tour telle que nous l'avons reçue, pure de toute compromission avec l'esprit du monde.

Puisse ce jubilé être également un témoignage d'espérance, tout spécialement concernant l'avenir de l'Église et son indéfectibilité. En effet, si nous sommes profondément attachés à la Rome de toujours, nous devons avoir intimement le souci de l'Église de demain. Certes, nous connaissons la promesse du Christ d'être avec elle jusqu'à la fin des temps, malgré les assauts de l'enfer. Mais nous devons comprendre que cette promesse implique nécessairement notre participation : Notre-Seigneur compte sur nos efforts, suscités et fécondés par sa grâce, pour garantir à l'Église son indéfectibilité.

Quels sont concrètement ces efforts que Notre-

amour ; une génération où chacun, à sa manière, sera une « image vivante du Sauveur », selon l'expression de Pie XII¹.

Une lumière pour le monde

Certains peuvent s'effrayer parfois des tempêtes qui ébranlent le monde, et qui le secouent d'autant plus que ce monde s'éloigne davantage de Dieu. Avec Notre-Seigneur, apaisant le cœur de ses apôtres avant même d'apaiser les flots, nous voudrions leur dire : « Ne craignez pas »². La puissance de la tempête ne manifeste-t-elle pas la puissance plus grande encore du phare, qui ne cesse d'éclairer, de guider jusqu'au port ?

« Je suis la lumière du monde »³. A la suite du Christ, telle est aussi l'Église. Tels aussi seront ses ministres et religieux, s'ils restent fondés et enracinés dans la charité, si le Christ habite dans leur cœur par la foi⁴. Avec saint Paul, ils pourront dire : « Je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses futures... ni aucune créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur »⁵.

Alors, loin d'être effrayés par les ténèbres, ils les vaincront par la lumière dont ils seront porteurs. Depuis l'humble salle de classe où la religieuse enseigne, jusqu'à la chaire où prêche le prêtre, l'Église continuera par eux à fortifier les âmes, à redresser les cœurs, à éclairer le monde. Du cloître silencieux à l'obscurité du confessionnal, l'Église déversera en abondance la paix du Christ sur les âmes, et bientôt sur les Cités. Car n'en doutons pas : notre monde, chaque jour plus empêtré dans sa logique autodestructrice, a soif de cette lumière, faite tout à la fois de vérité et de charité.

« Va, et rebâti mon Église en ruine » : ainsi s'adressait le Christ crucifié au jeune François d'Assise. Pour répandre cette divine lumière sur un monde enténébré, pour communiquer la vie de Notre-Seigneur aux âmes, il faudra donc des âmes prêtes à rendre témoignage à la vérité⁶, que ce soit devant le grand-prêtre ou devant Pilate. Certes, les fumées de Satan ont pénétré l'Église, où le diable diviseur se déguise en ange de lumière⁷. Mais ne nous y trompons pas : les graves dérives doctrinales et morales des hommes d'Église, en pleine déliquescence, annoncent, tôt ou tard, la mort de l'utopie moderniste.

Une milice embrasée

La victoire du Christ et du Cœur immaculé de Marie passera donc par le rayonnement de la vie

consacrée, vécue pleinement et intégralement, et donc par une sainte milice de vocations sacerdotales et religieuses, choisissant de renoncer à tout pour suivre Notre-Seigneur.

A ces témoins héroïques et lumineux, il faudra bien sûr une grande force d'âme et de grandes vertus : animés d'un esprit de foi aussi ferme que profond, ils devront être à la fois incapables de compromission avec le mal et l'erreur, et tout emplis de douceur et de charité.

Ces conquérants n'y parviendront que dans la mesure où ils seront enflammés de l'amour du Christ, embrasés de zèle, et entièrement donnés pour le bien de l'Église. Mgr Lefebvre le rappelait à ses séminaristes :

« Vous aurez à être des héros, des saints et des martyrs ; martyrs au sens de témoins de la foi catholique. On vous en voudra de toutes parts mais, appuyés sur l'exemple de ceux qui ont donné leur vie et leur sang pour leur foi, appuyés sur l'exemple de la très sainte Vierge Marie et par son secours, vous accomplirez cette œuvre pour votre sanctification et la sanctification des âmes. » (*Homélie, Ecône, 21 mai 1983*).

C'est cette nouvelle génération de prêtres, de religieux et de religieuses qu'il faut faire apparaître, et sans laquelle la Providence manquera d'instruments pour réaliser son œuvre de salut. Comment y parvenir ?



Un don de Dieu à réclamer

Nous le savons, le mot lui-même l'indique, une vocation est un don de Dieu. Dieu seul appelle : « Nul ne s'arroge cette dignité, il faut y être appelé de Dieu »⁸. Dieu seul en effet insuffle sa grâce dans les âmes, et une vocation religieuse ou sacerdotale est une grâce bien particulière, une grâce de choix.

Une telle grâce néanmoins se demande. Un tel don dépend de notre prière. Notre-Seigneur nous le rappelle : « La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux. Priez donc le maître de la moisson, afin qu'il envoie des ouvriers à sa moisson »⁹. Plus un don est insigne, plus la prière doit se faire insistante. En est-il ainsi de la nôtre, au sujet des vocations ? Il est à craindre que, quelquefois, nous passions plus de temps à déplorer le mal qu'à implorer de Dieu les remèdes... Si vraiment nous sommes persuadés que seules de saintes vocations restaureront l'Église, et par là le monde, si vraiment nous voulons que l'œuvre de la Rédemption de Notre-Seigneur triomphe à nouveau en notre époque, alors nous ne pouvons que demander avec toujours plus d'insistance et de persévérance de saintes vocations, démultipliant notre supplication.

Comme les justes de l'Ancien Testament qui

aspiraient, pleins d'ardeur, à la venue du Sauveur, ainsi devons-nous prier le Ciel pour qu'il envoie à notre temps des « reflets de l'amour de Dieu », des « images vivantes du Christ », autrement dit de nouveaux François d'Assise ou Padre Pio, de nouvelles Thérèse d'Avila ou Catherine de Sienne, et de nombreux saints prêtres pour dispenser aux âmes « la perle la plus précieuse, à savoir les richesses inépuisables du Sang de Jésus-Christ¹⁰ ».

C'est là, très certainement, la demande la plus urgente pour notre temps. Nous savons que Dieu n'abandonnera pas son Église, et qu'il veut donner à notre époque les saints dont elle a besoin : il ne le fera cependant que dans la seule mesure où nous le demanderons avec autant d'insistance que d'humilité. Voici précisément l'espérance et la prière que nous voulons porter à Rome à l'occasion du Jubilé, et c'est pourquoi nous avons choisi pour thème de notre pèlerinage : « *Mitte operarios in messem tuam*. Envoyez des ouvriers à votre moisson¹¹. »

Une légion à enfanter

Pendant, nous ne voulons pas confiner une telle cause à ces seules heures de prière jubilaire. Nous voudrions au contraire que ce souci des vocations nous habite tous pendant les années à venir : dans notre prière bien sûr, en tout premier lieu,



INTENTION DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE
POUR LE MOIS DE FÉVRIER



Pour nos écoles

mais aussi dans le zèle que chacun de nous déploiera à cette fin. Car tous, nous avons à œuvrer pour cette cause : les prêtres bien sûr, par leur exemple et leur enthousiasme surnaturel ; mais aussi les pères et mères de famille : car c'est du zèle qu'ils mettront à l'épanouissement et à la sanctification de leur foyer que dépendent les vocations de demain, tant il est vrai que la famille profondément chrétienne est, selon l'expression de Pie XI, « le premier jardin, et le mieux adapté, où doivent comme spontanément germer et éclore les vocations¹² ». Nous reviendrons plus en détail sur ces quelques réflexions dans les prochaines lettres que nous vous adresserons.

Ne nous y trompons pas : nous lançons là un chantier qui s'étalera sur des années. Aussi désirons-nous le placer tout particulièrement sous la protection de Notre-Dame des Sept Douleurs. Déjà, par le *Fiat* de l'Annonciation, son sein virginal devenait la première cathédrale où le Verbe, en prenant notre nature, reçut l'onction qui faisait de lui le Consacré de Dieu et instaurait le sacerdoce nouveau... Puis au pied de la Croix, Jésus confia au Cœur douloureux et immaculé de Marie le sacerdoce de saint Jean, l'établissant Mère, à travers l'Apôtre bien-aimé, de tous les prêtres. Ainsi, par sa compassion, dans les douleurs du Calvaire qu'elle unissait intimement aux souffrances de son divin Fils, Notre-Dame enfanta l'Église d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

C'est donc vers elle que nos prières instantes doivent se diriger. Implorons-la avec confiance de nous accorder ces vocations dont nous avons tant besoin. Et très concrètement, recourons inlassablement à l'arme du saint rosaire. **Durant toute cette année jubilaire, qui s'ouvrira le 24 décembre et s'achèvera le 6 janvier 2026, faisons monter au Ciel une supplication continue de chapelets fervents pour les vocations. Nous n'en tiendrons pas le compte, nous ne voulons pas en limiter le nombre ; mais nous comptons sur l'engagement de tous et de chacun pour consacrer cette année sainte à la récitation féconde du rosaire. Nous comptons en particulier sur la prière des enfants de nos familles et de nos écoles, ainsi que sur leurs sacrifices ; et nous prions instamment leurs**



éducateurs de tout mettre en œuvre pour aider ces enfants à s'y montrer généreux.

Nous déposerons alors solennellement aux pieds de Notre-Dame, le 20 août prochain, cette multitude incalculable de chapelets et de sacrifices, comme un hommage de reconnaissance et d'humble confiance dans la puissance de son intercession maternelle. Puissions-nous ainsi, sous sa conduite, œuvrer à l'éclosion des saintes vocations qui feront la sainteté de l'Église de demain.

Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, une sainte fête de Noël.

Que Dieu vous bénisse.

Menzingen, le 20 décembre 2024

Don Davide Pagliarani, Supérieur général

Notes de bas de page: 1. - Encyclique *Menti Nostræ*. 2. - Jean 6, 20. 3. - Jean 8, 12. 4. - Cf. Ephésiens 3, 17. 5. - Romains 8, 38–39. 6. - Jean 18, 37. 7. - 2 Corinthiens 11, 14. 8. - Hébreux 5, 4. 9. - Matthieu 9, 37–38. 10. - Pie XII, encyclique *Menti Nostræ*. 11. - Missale Romanum, Messe pour demander des vocations sacerdotales. 12. - Enc. *Ad Catholici sacerdotii*.

CINQ SIGNES DE VOCATION

~ R. P. Ludovic Marie Barrielle ~



Cinq signes permettent au candidat à la perfection de savoir qu'il peut suivre cette vocation en sécurité de conscience.

1. - Comprendre que dans telle vocation, je servirai mieux le Seigneur, je m'y sanctifierai mieux, je travaillerai mieux à mon salut et au salut des âmes, je glorifierai mieux Dieu ici-bas et là-haut.

Parlant de ceux qui restent vierges pour le royaume des cieux, Notre-Seigneur nous dit qu'on ne peut le comprendre sans une grâce spéciale : « Tous ne comprennent pas cette parole mais seuls ceux auxquels il a été donné. » (Mat XIX)

Il ne s'agit pas de savoir qu'en théorie, la vocation religieuse est plus élevée que la voie commune, mais si moi, avec mes qualités concrètes, je servirai mieux le Seigneur, ainsi.

Si donc je le comprends, j'ai déjà une première indication divine.

2. - Avoir les dispositions requises.

Dans la XV^{ème} annotation, saint Ignace nous dit qu'en dehors des Exercices, il est « licite et méritoire » de « pousser » non pas tout le monde mais « toutes les personnes ayant les dispositions requises » à choisir virginité, vie religieuse et toute forme de perfection évangélique.

Il y a là un élément indicateur très précieux. Quelqu'un n'a pas les dispositions requises, normalement (sauf miracle) on peut conclure que Dieu ne l'appelle pas. Attention ! Dieu l'appelle peut

être à une autre vocation. Mais normalement pas à celle pour laquelle il n'a pas les dispositions requises.

Exemples de dispositions requises : minimum d'intelligence (s'il y a des études à faire), minimum de santé (s'il faut partir en mission), et pour toute vocation : avoir du bon sens.

3. - Il ne faut pas qu'il y ait de contre-indications

En médecine on appelle contre-indication quelque chose qu'il n'est pas indiqué de faire au risque de nuire à la santé.

De même, il y a des contre-indications à une vocation : les unes, de droit naturel, d'autres imposées par le Droit Canon. Ex : un jeune homme, soutien de famille pauvre, un homme qui a des dettes, des procès sur le dos, ne peuvent entrer au noviciat sans avoir réglé ces questions.

Il y a donc ici un éliminatoire important qui peut donner des lumières sur l'existence ou l'absence d'une vocation.

4. - Il faut, si l'on se donne à Dieu, accepter les renoncements que la pratique des conseils exige.

« Il vaut mieux ne pas faire de vœu, que de faire un vœu et ne pas le tenir. » (Eccl V,4)

Quelqu'un qui ne voudrait pas, par exemple, observer la chasteté, la pauvreté ou l'obéissance ne doit pas s'engager dans la vie religieuse.

Un homme qui pècherait contre la chasteté ne devrait pas avancer sans avoir corrigé une mauvaise habitude. « Une longue chasteté est une seconde virginité. » (Saint Bernard)

5. - Il faut trouver un évêque ou une congrégation qui vous accepte.

C'est là le signe officiel de l'appel de Dieu.

Ne pas trouver d'évêque ou de congrégation qui vous accepte est le signe que Dieu ne vous appelle pas.

Mais attention, ne pas juger trop vite ni trop sommairement. Quelqu'un peut ne pas convenir à telle congrégation et réussir très bien dans telle ou telle autre.

De même, tel qui jugera à vue d'œil qu'un enfant n'a pas la vocation, peut se tromper.

Il est permis d'insister et de voir ailleurs,

surtout si l'on constate chez un sujet, les cinq signes précités.

Exemple : On raconte qu'un petit séminariste fut renvoyé d'un petit séminaire pour je ne sais quelle étourderie. Le curé, connaissant l'enfant l'envoya dans une école apostolique, où le jeune homme fit de grands progrès, passa au grand séminaire et prit ses grades en théologie.

Prêtre, il devint bientôt prélat chargé de hautes fonctions et un beau jour cardinal.

Selon la coutume, le diocèse d'origine honoré d'avoir un de ses enfants revêtu de la pourpre cardinale, lui fit une grande fête à la cathédrale.

Un banquet suivit qui eut lieu au Petit Séminaire. A la fin du repas, le nouveau Cardinal demanda au supérieur : « Ne pourriez-vous pas m'apporter le cahier des entrées ? » et il lut à l'année à laquelle personne ne songeait plus : « Pizzardo, renvoyé par manque de vocation ». Le cardinal sortit alors son stylo et ajouta avec humour « E oggi, cardinale della Santa Chiesa » (et aujourd'hui, cardinal de la Sainte Église)

Il s'agit de son Éminence le Cardinal Pizzardo, à l'époque à la tête de tous les séminaires et universités catholiques du monde.

Le Droit Canon réduit à 4 ces signes de vocation :

L'intention droite

L'appel de l'évêque

Les qualités requises

L'absence d'irrégularité ou d'empêchement

Quelqu'un qui remplit ces 4 conditions peut se donner sans crainte de se tromper, même s'il n'en a pas envie. Évidemment, il en serait autrement s'il s'agissait d'une répugnance invincible ou d'une acceptation forcée par la pression d'un père ou d'un parrain ou marraine. Dans ce cas l'intéressé ne remplirait pas les conditions voulues.

« Quiconque ayant l'idonéité et l'intention droite aspire au sacerdoce, peut se présenter à l'évêque. » (Noldin)

Voici un jeune homme quelconque vif et intelligent. Il se marierait volontiers, plusieurs jeunes filles lui tournant autour. Il n'aurait qu'à faire un signe. Mais frappé par le manque d'ouvriers évangéliques et le grand nombre d'âmes qui périssent faute d'apôtres, il entrevoit toutes les suites qu'aurait pour le salut du monde son renoncement aux joies permises du mariage, s'il consacrait toute sa vie au Bon Dieu.

Il voit les suites de ce don chez un saint François Xavier, un saint Jean Bosco, un saint Vincent de Paul, un saint Jean-Marie Vianney.

Il se dit « et pourquoi pas moi ? »

Les 5 signes ou conditions indiquées plus haut, il les possède.

Il comprend l'efficacité qu'aurait son sacrifice pour le service de Dieu et de la Sainte Église, le nombre de familles transformées et combien il se sanctifierait mieux.

Il a les dispositions requises

s'il se donne à Dieu, il est bien décidé, avec sa grâce à en tenir les obligations

il n'a pas de contre-indication.

il trouvera facilement un évêque ou une congrégation qui l'acceptera.

Ce jeune homme peut dire : Dieu m'appelle, je lui donne ma vie, je me voue à son service. Il peut considérer comme dites à lui ces paroles du divin Maître : « Si tu veux, va, vend tous tes biens, donne les aux pauvres, et tu auras un trésor dans le Ciel, et viens et suis-moi ! »

« Aucun motif, dit saint Ignace, ne doit me déterminer à choisir ou à rejeter ces moyens-là, si ce n'est le service et louange de Dieu Notre-Seigneur et le salut éternel de mon âme. »

Saint Thomas nous dit qu'il faut plus de raisons pour ne pas se faire religieux que pour se faire religieux. Et il répète plusieurs fois (II^a II^{ae} Q189 a.10) « Surtout, ne va pas chercher conseil auprès de ceux qui t'empêcheront » et il cite ces mots de saint Jérôme : « Hâte-toi, je t'en prie, et si tu hésites, coupe les amarres plutôt que de perdre ton temps à les dénouer. »

Une fois la question de la vocation résolue devant Dieu, il faut cesser d'aller consulter à droite et à gauche, et d'hésiter. C'est un moyen classique dont se sert le démon pour embrouiller et décourager un grand nombre.

Que le jeune homme ne fasse pas attendre Dieu.

Que pour ce qui est de lui, dès que la question est claire, il se donne tout de suite généreusement au Christ, et passe à la réalisation, dès qu'il le pourra. On ne fait pas attendre le Seigneur.

Saint Ignace nous dit :

« A un jeune homme qui te ressemblerait, que lui conseillerais-tu pour la grande gloire de Dieu et pour la grande perfection de son âme ? Que voudras-tu avoir choisi, aujourd'hui, à ton lit de mort ?

Tes divers arguments, d'un côté ou de l'autre, que valent-ils au tribunal de Dieu ?

Et n'hésite plus, agis en conséquence. Si tu veux, comprends la grâce, comprends l'honneur qui t'est fait. »

LE VOILE, OCCASION DE POLÉMIQUE

~ Abbé Pierre Barrère ~

Le mépris d'une longue coutume (celle de porter un foulard ou une mantille) favorise une indépendance difficilement conciliable avec la vraie piété.

Femmes et jeunes filles doivent être voilées à l'église, et il est bon que les mamans accoutument les petites filles à cette discipline, parce qu'elle favorise le recueillement individuel et général.

C'est tellement évident que les religieuses sont voilées en permanence.

Une belle chevelure chez une femme n'est certes pas un péché, mais dans une église on doit privilégier tout ce qui favorise l'humilité, le recueillement, le respect de ce qui a toujours été recommandé par l'Église.

Dès l'origine du christianisme, l'apôtre saint Paul, qui avait tout de même le sens des choses de Dieu, demande aux femmes d'avoir la tête couverte.

Il est certain qu'une femme qui cherche à attirer les regards sur soi, ne se voile pas la tête.

Il serait faux bien sûr de conclure hâtivement que toutes les femmes qui ne sont pas voilées à l'église, cherchent à attirer les regards.

Les femmes qui ne sont pas habituées à porter un voile, auront, certes, beaucoup de mal à s'y mettre. Elles trouveront quantité de bonnes raisons pour refuser cette contrainte.

Ce n'est pas étonnant, la vie chrétienne est aussi faite de bonnes habitudes, et les mauvaises sont un obstacle réel au progrès spirituel.

On ne peut nier que le port du voile est une volonté de l'Église, très ancienne et très constante.

Cette volonté de l'Église n'est donc pas un effet de mode. Avoir la tête couverte, c'est à cela qu'il faut se soumettre. C'est donc plus une affaire de volonté que d'intelligence. Voilà pourquoi sur ce sujet, il faut bannir questions et objections, et s'efforcer de pratiquer ce qui est demandé, même si par ailleurs un tout petit brin de réflexion devrait suffire pour convaincre les plus obstinés.

Il ne faudrait pas se faire complices des suites de l'esprit conciliaire qui habitue, même chez nous, à un certain mépris systématique et quasi-épidémique pour tout ce qui rappelle la Tradition

Les mentalités en ont été changées, et même celles des nôtres en subissent l'influence, hélas.

Le pape Jean XXIII, en ouvrant les fenêtres au monde, pour faire entrer un peu d'air frais et nouveau dans l'Église, a fait s'envoler beaucoup de choses, entre autres, les mantilles et toutes les règles classiques de modestie.

« Je vous loue mes frères, de ce qu'en toutes choses vous vous souvenez de moi et gardez mes préceptes tels que je vous les ai donnés. Or, je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, est le Christ ; le chef de la femme, l'homme ; et le chef du Christ, Dieu.

Tout homme qui prie ou prophétise la tête couverte, déshonore sa tête.

Et toute femme qui prie ou prophétise la tête découverte, déshonore sa tête ; car c'est comme si elle était rasée.

C'est pourquoi, si une femme ne se voile pas, qu'elle soit tondue. Or, s'il est honteux à une femme d'être tondue ou rasée, qu'elle voile sa tête. » (1Cor., 11, 2-4)

Ici, saint Paul demande aux femmes chrétiennes de se couvrir la tête durant le culte divin.

Il donne deux raisons à son décret, l'une théologique, l'autre morale.

La raison théologique

La vraie gloire et l'honneur de tout être est de maintenir la place que Dieu lui a assignée.

Or, Dieu même a établi une différence entre les sexes. Nous devons donc manifester une telle différenciation dans tous les moments de notre vie, particulièrement dans nos actes religieux publics qu'on lui adresse.

L'homme fut créé le premier. La femme fut créée dépendante de l'homme. Le fait de se couvrir la tête était le signe qui mettait cette dépendance en évidence.

En premier lieu, les hommes aussi bien que les femmes ont été créés par Dieu et pour Dieu.

Leurs âmes respectives immortelles lui sont également précieuses. Mais secondairement, les femmes furent créées comme compagnes de l'homme, c'est à dire que la femme fut créée pour l'homme et non l'homme pour la femme.



La raison morale pour laquelle les femmes chrétiennes doivent se couvrir la tête durant le culte divin, a quelque chose à voir avec la modestie.

Saint Paul s'était trouvé, dans les communautés chrétiennes, avec des femmes un peu légères qui allaient au temple tête découverte ; elles ne couvraient pas leur beauté, résolues à exposer leurs attributs, leurs attractions.

Saint Paul n'acceptait pas une telle chose, encore moins dans le temple chrétien. Il écrit donc

« C'est pourquoi la femme doit montrer qu'elle est sous la puissance de l'homme en couvrant sa tête à cause des anges. » (I Cor XI,10)

Saint Paul se réfère au voile, et il mentionne les anges, ces esprits purs, pour inculquer le fait que seules des considérations spirituelles devraient prévaloir dans notre culte de Dieu et aucune vanité sensuelle.

La chevelure de la femme pourrait arriver à être objet de sa vanité, puisque c'est une de ses gloires physiques la plus évidente et la plus ostentatoire, et elle le sait.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle prend bien soin de sa chevelure et la porte avec élégance.

Elle devrait donc, à l'église, occulter et voiler humblement cette gloire qui est sienne, elle qui se trouve en présence du Très Haut qui nous observe depuis le tabernacle.

Chacun de nous devrait venir au temple en concentrant son attention sur Dieu, se tenir de telle manière à ne pas causer des distractions au prochain, déroband par là l'attention due à Dieu.

Pourquoi cette attention à Notre-Seigneur ? Pour élever notre esprit vers Lui, pour l'adorer, pour lui donner toute la gloire possible.

C'est le pape saint Lin, successeur de saint Pierre qui décrète que les femmes aient toujours la tête couverte dans une église.

Le canon 1262, § 2 dit :

« Les hommes, à l'église, ou en dehors d'elle (comme dans le cas des processions publiques dans la rue) quand ils assistent aux fonctions sacrées, auront la tête découverte (...) quant aux femmes, la tête couverte. »

Qu'est ce que demande saint Paul ?

Qu'est ce qu'établit saint Lin ?

Qu'est ce que codifie saint Pie X ?

Qu'est ce que prescrit le Droit canon ?

Qu'est ce que canonise la pratique multiséculaire de l'Église ?

Que les femmes, quel que soit leur âge et leur condition, aient dans l'église, la tête couverte.

Fidèles filles de l'Église catholique, les bonnes chrétiennes, au long des siècles, ont toujours obéi à cette humble pratique, ce qui les a certainement élevées.

Pourquoi donc abandonnèrent-elles cette coutume de se couvrir la tête ces dernières décennies ?

Ce fut seulement le modernisme démolisseur qui attaqua l'Église avec ses multiples facettes, subversives, qui peu à peu changea cette sainte tradition.

Quant à nous, nous devons maintenir les traditions de l'Église romaine, non seulement la Messe traditionnelle, mais aussi la foi traditionnelle et toutes les pratiques et dispositions traditionnelles.

C'est pour cela que fut fondée la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et c'est pour cela que nous, prêtres, nous sommes ici au soin des âmes.

Si les prêtres, chargés de veiller aux droits de Dieu et de l'Église, nous ne déclarons pas, n'avisons pas, n'exhortons pas, d'une part nous serons plus sévèrement jugés que les laïcs ; d'autre part si nous n'accomplissons pas nos devoirs envers les fidèles, nous ne les aiderons pas à accomplir leurs devoirs envers Notre-Seigneur.

Quand on songe à Madame Élisabeth dont la dernière demande sera, sur l'échafaud, de rester tête couverte pour aller à Dieu, il y a de quoi être saisi.

CARNET PAROISSIAL

A reçu la grâce du baptême :

Estève **BOURRET** le 25 janvier 2025 à l'église saint-Pie X.

A été honoré de la sépulture ecclésiastique :

Claude LEONARDI le 23 décembre 2024 à Figarella (Haute Corse).

ANNONCES POUR LE MOIS DE FÉVRIER

Lundi 3 : bénédiction des gorges après chaque messe (bénédiction de la St Blaise)

Samedi 8 : A 15h15 au prieuré, réunion de la croisade eucharistique

Dimanche 9 : Grand Loto au profit de l'école Saint-Ferréol à 14h30 au Centre Municipal d'Animation ; 194, rue Charles Kaddouz (12ème)

Mardi 18 : Adoration perpétuelle au prieuré de 12h15 à 20h15. Inscrivez-vous.

Du vendredi 21 au dimanche 23 : Université d'hiver de la FSSPX à la Martinerie sur le thème des sacres épiscopaux.

Dimanche 2 mars, en l'honneur des 350 ans des apparitions du Sacré-Coeur à Paray le Monial et des 100 ans de la fête du Christ-Roi, pèlerinage à Paray le Monial. A 11h (parc des Chapelains – salle Ste Marguerite-Marie) : Messe pontificale. A 15h00 : procession du st-Sacrement au départ de la basilique.

MARSEILLE

Église de la Mission de France - Saint-Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille - Tél : 07 56 10 65 22

- *Dimanche* : 10h30 messe chantée
18h00 Vêpres et salut du TSS
19h00 messe basse
- *En semaine* : 16h00 permanence
18h00 chapelet (jeudi, salut du TSS)
18h30 messe basse
- *1^{er} Vendredi du mois* : Heure sainte à 17h30

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille - Tél : 04 91 48 53 75

- *Dimanche* : 8h30 messe chantée
- *En semaine* : 7h15 messe
Permanence lundi & mercredi de 9h à 11h30
Cours de doctrine pour adultes le samedi à 11h et le mardi à 19h30 - sauf le dernier mardi du mois.
Cours de Catéchisme pour adultes le samedi à 11h45

Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille
Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Tél. école : 04 91 88 03 42
Email : 13p.marseille@fsspx.fr

- *en semaine* : 7h15 messe basse
- *mardi & vendredi* en période scolaire : 11h15
- *chapelet* tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois Adoration de 20h45 à 23h15

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- *Dimanche* : 8h30 messe basse
10h30 messe chantée
- *Mercredi* : 18h30 messe basse
- *1^{er} Vendredi du mois* : messe à 18h30
- *1^{er} Samedi du mois* : messe à 11h00

Catéchisme pour les enfants à 14h le mercredi

Catéchisme pour adultes le mercredi soir

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint-Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- *Dimanche* : 8h30 messe basse

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociole - 20167 AFA - Tél : 06 62 13 67 21

- *Dimanche* : 10h00 messe chantée
- *Samedi* : 11h30 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

Ville di Paraso

- *Dimanche* : 17h00 messe

ALLEINS

Chapelle des Pénitents blancs

Rue Frédéric Mistral

- *Les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Dimanches* : 18h00 messe

Abonnement annuel : 40 € ou plus - chèque à l'ordre de L'ACAMPADO

L'Acampado n° 211, Février 2025, prix 2 € - Editeur : L'Acampado, 40, chemin de Fondacle, 13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication : Abbé Xavier Beauvais - Dépôt légal : 2010 - Maquette & impression par nos soins